



# **ACTION PUBLIQUE 2022** **DES RÉFORMES IMPOSÉES**

**Avec Action publique 2022, le ministre de l'action et des comptes publics s'inscrit dans une longue histoire de réformes imposées et mal menées : révision générale des politiques publiques (RGPP), réforme de l'administration territoriale de l'Etat (Réate), modernisation de l'action publique (MAP)...**

**La CFDT a demandé l'ouverture d'une consultation dès la publication du rapport du Comité Action Publique 2022. Elle l'a obtenu.**

Mais le Ministre refuse le dialogue avec les organisations syndicales sur le sens de l'action publique, les moyens du service public, les conditions de travail. En posant le préalable budgétaire, le gouvernement montre en réalité sa faible capacité à moderniser notre administration.

**La CFDT Finances a pourtant des propositions concrètes pour les agents !**

La CFDT Finances veut parler du travail et des difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs missions. Elle souhaite leur intervention dans les prises de décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement du collectif de travail, aux outils, au rythme et à la charge de travail.

La CFDT Finances veut une mobilité choisie pour les agents. Elle ne veut pas d'une mobilité imposée par les restructurations et les regroupements de services.

La CFDT Finances veut aussi des garanties pour les agents. Elle revendique qu'aucun d'entre eux ne restent sur le carreau, suite à une restructuration ou une réorganisation de service. Cela s'est ainsi traduit par l'accord d'accompagnement social signé par la CFDT Douane en 2015.

Celui-ci permet notamment une garantie géographique de transfert en surnombre des douaniers dans une autre administration de Bercy.

La CFDT Finances ne veut pas d'un passage en force.

Elle ne se satisfait pas de la situation actuelle. Le ministre de l'action et des comptes publics doit prendre en compte l'inquiétude des personnels.

Il doit y répondre par un dialogue social loyal et responsable.

**Un dialogue social qui ne soit pas limité à un mois alors que les réformes doivent se décliner normalement jusqu'en 2022.**

## **RESPECTER LE DIALOGUE SOCIAL, C'EST RESPECTER LES AGENTS ET LEURS REPRÉSENTANTS SYNDICAUX !**





# MISSIONS FISCALES HARO SUR LES INDIRECTES

**Contributions indirectes (CI), VITICULTURE , GARANTIE... L'avenir que nous prépare le plan CAP 2022, sous couvert une fois de plus de modernisation et de simplification, cache en réalité une profonde mise en cause de nombre de nos missions. Il poursuit à marche forcée une disparition programmée de notre réseau national.**

La **récente révélation d'un transfert de taxes indirectes vers les finances publiques** n'est ni plus ni moins que le signal d'un abandon programmé des matières qui font pleinement et historiquement partie de nos métiers et de nos missions. **Ce "reversement" de la taxe sur les boissons sucrées, réduirait de manière importante nos pouvoirs de contrôle (dans le cadre du L26) et donnerait à penser que nous, en Douane, ne serions pas en capacité de traiter ce type de fiscalité.**

En **secteur viti-vinicole**, les inquiétudes ne sont pas moindres. L'horizon des réformes incessantes et la pression croissante des inter-professions font craindre la main-mise croissante d'opérateurs extérieurs sur ce secteur. La charge de travail liée au passage des professionnels à CIEL, les problèmes que cela engendre (télé-assistance, erreurs de saisies, etc.) n'entraînent pas, loin s'en faut, les pseudo gains en temps et en faculté de contrôles promis pas la Direction ! Les personnels sont demandeurs de visibilité sur l'avenir de cette mission particulière. **La crainte de voir à terme un transfert vers une autre administration est réelle et rien dans ce qui nous est annoncé ne vient nous rassurer.**

L'impact du Brexit, lui non plus, ne semble pas faire l'objet d'une étude sérieuse sur les répercussions à venir en matière de fiscalité. A ce jour, le saupoudrage des effectifs alloués semble se faire au petit bonheur la chance.

Dans le **secteur des métaux précieux**, les inquiétudes sont extrêmement vives. Le "sabrage" du réseau des bureaux de garantie est quasi complet. Le manque d'investissement de l'administration dans la modernisation des outils est flagrant (non équipement des bureaux en poinçon laser, par exemple). Les bureaux de garantie "survivants" sont trop souvent en manque d'effectif et bien trop éloignés des fabricants et bijoutiers qui peuvent se trouver à plusieurs centaines de kilomètres. Où est le service public ? En outre, la politique de contrôle de la Direction sur cette matière est quasi inexistante et ce par volonté à peine cachée de faire "mourir" cette mission par manque de moyens et de résultats... **L'hypocrisie absolue !**

**La CFDT est très impliquée dans la défense des missions liées aux contributions indirectes**, trop souvent parents pauvres des ambitions affichées par notre Directeur Général. Nos militants portent continuellement devant les instances, notre exigence de moyens et d'avenir pour les CI.

**La CFDT refuse le transfert des missions aux Finances Publiques .**

**La CFDT demande l'instauration d'une véritable politique de gestion et de contrôles des CI** sur le territoire.

**La CFDT a demandé à la Direction, et ce dès l'annonce de la mise en œuvre prochaine du droit à l'erreur, de réfléchir aux conséquences de cette règle sur nos missions.** Il y a urgence et notre réseau tant douanier que CI va fortement être impacté, une nouvelle fois.

## LA FISCALITÉ DOUANIÈRE, UN LABORATOIRE DE LA CENTRALISATION ADMINISTRATIVE

Auparavant, les bureaux douaniers marchaient sur leurs deux pieds : un pied dédouanement et un pied fiscalité.

La matière fiscale fuit les territoires pour se regrouper en pôle, les effectifs sont réduits à minima avec à la clef des charges de travail bien plus importantes et une exigence de polyvalence.

On assiste également à une «hyper-métropolisation» (regroupement des services sur les capitales régionale) à marche forcée, sans prise en compte des problématiques immobilières, des conditions de travail, de l'accès des usagers au service public.

Conséquence : les agents rencontrent des difficultés en terme de logements, de cadre de vie et de bien être au travail. Les usagers et entreprises peinent à trouver des réponses rapides à leurs sollicitations.

A force de centralisation nationale ou inter-régionale des fiscalité routières pétrolières et énergétiques, **l'administration détruit le tissu douanier** et rompt la proximité réclamée par les entreprises, les usagers.

